



Remboursement Easyjet

Par manur

Bonjour,
le 23 Juin 2020, Easyjet nous informe 15 jours à l'avance que notre vol du 8 Juillet 2020 est annulé (par contre ils maintiennent le retour lol !).

Nous faisons la demande de remboursement via leur site web, la seule option disponible à ce moment étant l'obtention d'un avoir.

Nous rappelons leur service commercial le 4 Novembre 2020 qui nous indique que la demande d'avoir est irréversible et que nous ne sommes pas autorisés à demander un remboursement.

Ils nous informent également que l'avoir est valable jusqu'au 4 Juillet 2021. Nous n'avons pas prévu de voyager dans l'année à venir.

Nous souhaitons trouver un avocat spécialisé dans ce type de litige pour porter plainte et obtenir remboursement.

Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Avez vous réessayé, car je sais qu'il y a eu des modifications de politique de remboursement récemment.

Je vous conseille aussi de vous connecter sur UFC QUE CHOISIR qui a établi un bon dossier sur le sujet.

Si cela ne fonctionne pas, il vous reste à utiliser votre avoir, même pour une date éloignée.